Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de Coslédaà-Lube-Boast

ARRÊTÉ MUNICIPAL 05-23

Le Maire de la Commune de Coslédaà-Lube Boast,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu le courrier en date du 4 mai 2023 de la Société ETPM – 14 Rue des Bruyères – 64160 MORLAAS, relatif aux travaux de terrassement et raccordement sans traversée de route Chemin de l'Ecole – 64160 Coslédaà-Lube-Boast, parcelle cadastrée section ZE n°57,

Considérant que la réalisation de travaux de terrassement et raccordement sans traversée de route nécessite de règlementer la circulation et le stationnement sur la voie communale dite Chemin de l'Ecole, dans sa partie située en entre la parcelle cadastrée section ZE n° 58 et celle cadastrée section ZE n° 17, à compter du 22 mai 2023

ARRÊTE

Article 1. : A compter du 22 mai 2023 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés comme suit sur la voie communale, dite Chemin de l'Ecole, dans sa partie située entre la parcelle cadastrée section ZE n° 58 et celle cadastrée section ZE n° 17:

- une circulation alternée manuelle est mise en place ;
- tout stationnement ainsi que tout dépassement sont interdits ;
- la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

Article 2. : Des moyens de signalisation seront mis en place, par l'entreprise, pour permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3. : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et sur place, sera transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Thèze;
- L'entreprise ETPM

Fait à Coslédaà-Lube-Boast,
Le 22 mai 2023

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

MAIRIE DE
COSLEDAA LUBE BOAST
30, route de la mairie
64160
☎ 05 59 68 02 64
mairiecosledaa@sfr.fr